



Service Eau potable et Assainissement

57 rue Quintefol – BP 105

37601 LOCHES Cédex

Tél. 02.47.59.03.05

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

POUR LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PERRUSSON

Par arrêté en date du 9 juillet 2018,

Le Président du Conseil d'Exploitation du service eau potable et assainissement de la Communauté de communes Loches Sud Touraine a décidé de procéder à une enquête publique sur le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de PERRUSSON du jeudi 23 août 2018 au jeudi 4 octobre 2018 inclus.

Cette enquête précède la phase d'approbation du zonage d'assainissement par le conseil d'exploitation du service eau potable et assainissement de la Communauté de communes Loches Sud Touraine qui doit intervenir à l'issue de l'enquête publique et au vu de ses résultats.

A cet effet,

Monsieur Jean-Pierre VIROULAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de PERRUSSON pendant une durée de 43 jours du jeudi 23 août 2018 au jeudi 4 octobre 2018 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public à la mairie, pendant la durée de l'enquête du jeudi 23 août 2018 au jeudi 4 octobre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, les mardis de 9 h à 12 h.

Les observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie – 1 Place de la Mairie – 37600 PERRUSSON.

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : perrusson.zonage.assainissement@gmail.com en précisant « à l'attention du Commissaire-enquêteur ».

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service eau potable et assainissement de la Communauté de communes Loches Sud Touraine.

Les observations sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête un lien renvoyant vers le dossier d'enquête publique sera disponible depuis le site Internet de la commune : www.perrusson.fr

Un poste informatique au sein duquel le dossier d'enquête publique peut être consulté est mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de PERRUSSON les :

- **jeudi 23 août 2018 de 9 h à 12 h**
- **mardi 11 septembre 2018 de 9 h à 12 h**
- **mercredi 26 septembre 2018 de 13 h 30 à 17 h**
- **jeudi 4 octobre 2018 de 13 h 30 à 17 h**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées au service eau potable et assainissement de la Communauté de communes Loches Sud Touraine pour y être tenus, sans délai, à la disposition du public, où ils pourront être consultés pendant un délai d'1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'instruction, le Conseil d'Exploitation du service eau potable et assainissement de la Communauté de communes Loches Sud Touraine se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du zonage d'assainissement de la commune de PERRUSSON ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Toute information complémentaire peut être demandée au Président du Conseil d'Exploitation du service eau potable et assainissement de la Communauté de communes Loches Sud Touraine, responsable du projet.